

**COMMUNE DE MONTAGNIEU**  
**Conseil Municipal du 28 avril 2021**

Nom	Fonction	Etat	Nom	Fonction	Etat
ROSET Jean	Maire	Présent	GRAZIA Christophe	Conseiller	Présent
MORIN Laurence	Adjointe	Présente	GUERRAZZI Guillaume	Conseiller	Absent
CHAMPIER Yves	Adjoint	Présent	JUPPET René	Conseiller	Présent
ARCHIREL Yves	Adjoint	Présent	MONTESINOS Loïc	Conseiller	Absent
AROT Annick	Conseillère	Présente	MICOUD Laurence	Conseillère	Présente
BOISSY Marjorie	Conseillère	Présente	POTTIEZ Stéphanie	Conseillère	Présente
FOSSE Ludovic	Conseiller	Présent	SAUVAGE Raymonde	Conseillère	Présente
GALONNIER Anne-Marie	Conseillère	Excusée			

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** René JUPPET

Monsieur le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour et obtient l'accord du Conseil Municipal

- Décision modificative
- Restauration monument aux morts
- Restauration du cadastre Napoléonien

1. Approbation du Compte Rendu du conseil du 31 mars 2021.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative

Sans toucher à l'équilibre du Budget, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

Article 2315 (Installation technique) :	- 2 130,95
Article 139111 (Agence de l'eau)	+ 1 020,67
Article 13912 (Région)	+ 901,32
Article 13913 (Département)	+ 161,28
Article 13914 (Communes)	+ 47,68

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité cette proposition

3. Restauration monument aux morts

M. Yves Champier expose à l'assemblée l'étude qui a été faite par la commission Bâtiment – Patrimoine – Cimetière. Il a été évoqué le projet de restaurer le monument aux morts situé au Bourg de Montagnieu.

Il a été proposé un devis provenant de la Marbrerie De Villa pour un montant de 4 838,00€. M. Yves Champier informe l'assemblée qu'il est possible de demander des subventions auprès du souvenir français et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et à faire les demandes de subventions.

4. Restauration du cadastre Napoléonien

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux services des archives du Centre de Gestion de l'Ain sur la fin d'année 2020, il a été inscrit dans la synthèse de fin de mission que des archives nécessitaient une restauration, le cadastre Napoléonien (plan cadastral de 1841) en fait partie.

Il a été proposé un devis provenant de l'atelier de reliure d'Amandine VERDANT – place Marquis de Larray – 05600 Mont-Dauphin pour un montant de 2 969,11€. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de demander une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et à faire la demande de subvention.

#### 5. Transfert de la compétence PLU aux EPCI

M. Ludovic Fosse expose à l'assemblée que la Loi ALUR du 24 mars 2014, prévoyait un transfert automatique aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'article 7 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 a reporté la date de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et l'article 5 de la loi 2021-160 du 15 février 2021 donne la possibilité aux communes de s'opposer à ce transfert entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 juin 2021. A l'unanimité, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU aux EPCI.

#### 6. Rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2021/2022

Mme Laurence Morin rappelle à l'assemblée que depuis le décret du 28 juin 2017, les communes ont pu revenir à la semaine de 4 jours d'école. L'école de Montagnieu a opté dès la fin d'année scolaire 2017 ce retour à la semaine à 4 jours. Le conseil d'école en date du 6 avril 2021 a confirmé le souhait de conserver ce rythme. A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver la semaine à 4 jours.

#### 7. Tarifs et durée Cavurnes au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'aménagement du cimetière ont été réalisés en fin d'année 2020 et début 2021. Il a été aménagé un espace cinéraire et 10 cavurnes. Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 septembre 2020 a fixé le tarif et la durée des concessions. Monsieur Yves CHAMPIER, vice-président à la commission cimetière informe les conseillers que le tarif est fixé selon la durée. Il est proposé 600€ l'emplacement pour une durée de 20 ans et la répartition de ces produits sera faite ainsi : 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la Commune. A l'unanimité le conseil municipal accepte ces propositions.

#### 8. Questions diverses

##### - Elections

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les dates des élections ont changé et qu'elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il a été demandé aux conseillers de s'inscrire aux permanences de la tenue des bureaux de vote.

##### - Aménagement de la nouvelle place (ancien jeu de boules)

Monsieur le Maire présente le futur aménagement qui sera fait à la place de l'ancien jeu de boules. Le montant du projet s'élève à 20 752,02€ HT. Il a invité les commissions Réseaux et Bâtiment à organiser une rencontre avec les membres du conseil pour connaître la position de la fontaine. Il a été également évoqué le changement des panneaux signalétiques annonçant les commerces du village.

##### - Eclairage – rue du Village

Madame Laurence MORIN fait part d'une demande des administrés habitant rue du Village. Elle rappelle qu'un éclairage public a été enlevé suite à des travaux de création de toiture. Des riverains souhaiteraient qu'il soit remis. Le conseil est d'accord afin d'étudier la possibilité de poursuivre ce dossier. Il reste à savoir où positionner cet éclairage afin de ne pas ajouter de poteau dans ce quartier. Madame MORIN va prendre contact avec la propriétaire d'une parcelle situé rue du Village afin de savoir si elle serait d'accord pour positionner cet éclairage sur la façade de sa maison. Une convention serait signée entre les deux parties.

- **Réparation des toilettes en-dessous de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déposé plainte pour détérioration des toilettes situées en-dessous de la bibliothèque. Il faut se positionner sur la remise en état, la commission ayant obtenu un devis de réparation à hauteur de 612€ TTC : 10 POUR et 2 ABSTENTIONS. Après réflexion, il serait important de voir si la pose d'une porte plus solide serait envisageable à l'entrée principale de ce bâtiment. Il est demandé de faire appel à un professionnel afin d'établir un devis.

- **Lavoirs et Fontaines**

Monsieur Yves CHAMPIER, vice-président à la commission Bâtiment Patrimoine Cimetière a informé l'assemblée du travail de cette commission sur la restauration ou rénovation des fontaines et lavoirs. Il présente différents devis mais il est demandé de refaire faire des devis (1 devis de restauration pour les fûts et la croix et 1 autre devis de rénovation des fontaines). Il est rappelé que les subventions auprès de la CCPA peuvent être demandées 1 fois par mandat pour de la restauration.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



*[Handwritten signatures in blue ink]*